



LA FORMATION

ORGANISATION

Le Service National des Métiers de l'Enseignement du Ski et de l'Alpinisme (SNMESA) est en charge des examens avec l'appui du CNSNMM.

Les tests techniques sont organisés en période hivernale dans différents territoires de montagne des alpes du sud au massif des Vosges. L'UF1 est organisé pour partie au CNSNMM, et pour une autre partie dans d'autres régions de montagne. Les stages en situation pédagogiques doivent se dérouler dans les centres de formation agréés pour recevoir des stagiaires. A partir de l'UF2, les unités de formation des 1er et 2ème cycles se déroulent exclusivement au CNSNMM. L'Unité de formation 6 « pratiques compétitives » fait l'objet d'une organisation par les cadres techniques de la FFS.

CONTENU

Les enseignements qui conduisent à l'obtention du D.E de ski-moniteur national de ski nordique comportent une partie commune à l'ensemble des dispositifs de formation de la filière montagne (FGCMEESM) et une partie spécifique de 11 semaines en dehors du cycle préparatoire.

Cette partie spécifique porte essentiellement sur la technique des modes de déplacement, la sécurité sur piste et hors des pistes et la gestion des risques, le développement de compétences pédagogiques, les activités dérivées - dont le biathlon, la raquette à neige, ainsi que sur les outils visant la création de produits de vente en ski nordique.

DURÉE

La durée moyenne pour réaliser le cursus est de 4,5 années au total. Elle dépend de la disponibilité de chacun. Une partie des unités de formation peut se dérouler hors période hivernale. Trois hivers représentent un minimum pour achever la formation.

CALENDRIER DE LA FORMATION

Information sur :

www.cnsnmm.sports.gouv.fr rubrique «DE Ski Nordique»

FORMATION CONTINUE

Les moniteurs de ski nordique sont soumis à une obligation de recyclage tous les 6 ans.

TARIF & FINANCEMENT

Pour 2024, le coût total de la formation s'élève à 4777.50. Le coût par UF est actualisé chaque année au 1er janvier. Le détail est consultable sur le site internet du CNSNMM !

Le CNSNMM est éligible au financement des OPCO. Plusieurs dispositifs de financement peuvent être mobilisés en fonction de la situation des stagiaires. Pour plus d'information, se rendre sur le site internet du CNSNMM. <https://cnsnmm.sports.gouv.fr/>.

CONTACT

Site internet :

www.cnsnmm.sports.gouv.fr

Mail :

formation@ensm.sports.gouv.fr

CNSNMM

1848 route des Pessettes

39220 Prémanon

DIPLÔME D'ÉTAT DE SKI NORDIQUE

CERTIFIÉ PAR LE

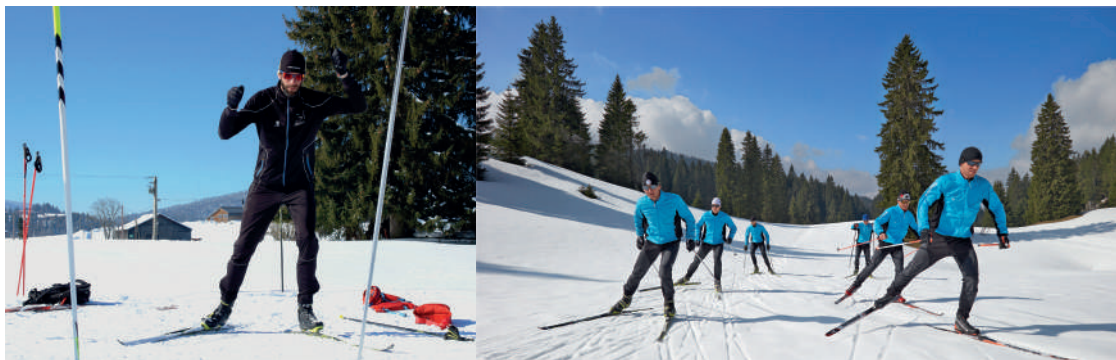


MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

RNCP 38414

DATE D'ENREG. : 20/12//2023 AU 31/10/2028



Le moniteur de ski nordique exerce, la plupart du temps, son activité au titre de travailleur indépendant au sein d'une école de ski (enseignement à des particuliers ou à des groupes), ou comme salarié dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, ou dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

Le moniteur de ski nordique possède les compétences requises pour l'encadrement, l'animation et l'entraînement en sécurité du ski nordique pour tout public quel que soit son niveau. Il peut encadrer dans les activités dérivées du ski de fond que sont principalement le biathlon, la raquette à neige, le saut à ski, le combiné nordique,

le nordic skier cross...avec tout type de matériel destiné à ces pratiques. Il exerce sa profession en autonomie.

Le terrain d'exercice de la profession se situe en moyenne montagne, sur des pistes de ski de fond balisées, ou hors des pistes dans le cadre de la randonnée ou du raid nordique.

La pratique peut se situer en altitude, sur des pistes préparées et situées sur des reliefs vallonnés excluant tout accident de terrain important. Exerçant dans un environnement spécifique où la sécurité revêt une dimension particulière, le moniteur de ski nordique est sujet à une formation de mise à niveau de son diplôme tous les 6 ans.

CURSUS D.E. SKI NORDIQUE

CURSUS, VOLUME ET CONTENU DE FORMATION

Arrêté du 28 septembre 2023



Arrêté du 1^{er} octobre 2012 (FGCMEEESM)

PRÉ-REQUIS : 17 ANS AU 31 DÉCEMBRE DE L'ANNÉE CIVILE AU COURS DE LAQUELLE SE DÉROULE LE TEST

Test technique (validité 3 ans au 1^{er} novembre qui suit la date d'obtention)

PSC1

UF1 - DÉCOUVRIR LES FONDAMENTAUX TECHNIQUES ET PÉDAGOGIQUES PROPRES À L'ENSEIGNEMENT DU SKI NORDIQUE ET SES ACTIVITÉS DÉRIVÉES EN SÉCURITÉ DANS LE MILIEU MONTAGNARD ENNEIGÉ
Base de l'enseignement du ski nordique classes débutant, 1 et 2, sécurité, acquisitions techniques classe 3 et activités dérivées. **70H**

Stage pédagogique de sensibilisation 25 J

Ouverture d'un livret de 3 ans, prorogeable d'un an sur demande
TEST DE CAPACITÉ TECHNIQUE : ÉPREUVE DE PERFORMANCE ET DE DÉMONSTRATION
Ouverture d'un 2^{ème} temps de formation de 3 ans prorogeable d'1 an sur demande

UF2 - DÉMONTRER ET EXPLIQUER DES CONTENUS TECHNIQUES EN RÉFÉRENCE AUX CLASSES 3 ET 4 TELLES QUE DÉFINIES DANS LE MÉMENTO DE LA MÉTHODE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT DU SKI NORDIQUE ET CONCEVOIR, METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER UNE SÉQUENCE D'ANIMATION EN SKI NORDIQUE ET SES ACTIVITÉS DÉRIVÉES, EN SÉCURITÉ DANS LE MILIEU MONTAGNARD ENNEIGÉ
Fondamentaux de l'enseignement du ski nordique et sécurité classe 2 et 3 + acquisitions techniques classe expert **70H**

UF3 - INITIER AUX FONDAMENTAUX DE LA SÉCURITÉ EN SKI NORDIQUE EN MOYENNE MONTAGNE ENNEIGÉE
Fondamentaux sécurité, cartographie, orientation et milieu montagnard. **35H**

UF4 - CONCEVOIR, METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER UN PROJET D'ACTION RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DU SKI NORDIQUE ET SES ACTIVITÉS DÉRIVÉES
Connaissances dans les domaines de l'environnement social, juridique, touristique et économique dans lequel évolue professionnellement le stagiaire **35H**

Ouverture d'un 3^{ème} temps de formation de 4 ans prorogeable 1 an

Stage pédagogique d'application 25 J

6 sorties en randonnée nordique à la journée dès UF3 validée

UF5 - CONCEVOIR, METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER UNE SÉANCE D'ENSEIGNEMENT EN SKI NORDIQUE ET SES ACTIVITÉS DÉRIVÉES
Maîtrise technique et pédagogique dans l'ensemble des classes
Mettre en application des démarches et procédés pédagogiques **70H**

Dossier : création de produit touristique et économique en lien avec le ski nordique

UF6 - CONCEVOIR, METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER UNE SÉANCE D'ENTRAÎNEMENT EN SKI NORDIQUE ET SES ACTIVITÉS DÉRIVÉES, DONT LE BIATHLON, TELLES QUE DÉFINIES PAR LE MÉMENTO DE LA MÉTHODE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT DU SKI NORDIQUE, EN SÉCURITÉ DANS LE MILIEU MONTAGNARD ENNEIGÉ
Connaître les fondements théoriques de l'entraînement et ses principes généraux
Connaître le cadre général d'organisation de la FFS, mettre en oeuvre une compétition fédérale
Développer les savoirs faire dans le domaine des activités dérivées **35H**

UF7 - CONCEVOIR, METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER UNE RANDONNÉE NORDIQUE ET UN RAID NORDIQUE TELS QUE DÉFINIS DANS LE MÉMENTO DE LA MÉTHODE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT DU SKI NORDIQUE, EN SÉCURITÉ DANS LE MILIEU MONTAGNARD ENNEIGÉ, HORS DES PISTES
Randonnée et raid nordiques et connaissance du milieu montagnard enneigé
Perfectionnement toute neige tout terrain
Capacité à gérer en autonomie et en sécurité un groupe sur pistes et hors pistes
Perfectionnement des déplacements en toutes neiges tous terrains **70H**

F
G
C
M
E
E
E
S
M

35H

TEST TECHNIQUE

Une épreuve de performance se déroulant en technique de patinage et consistant en un parcours chronométré, de 7,5 km pour les hommes et pour les femmes.

Le niveau de performance correspond à 22% de tolérance par rapport à l'ouvreur

-Une épreuve de démonstration technique se déroulant en technique classique

Conditions d'inscription : être âgé de 17 ans révolus au 31 décembre de l'année civile du test

1er cycle

UF1

Objectifs : aborder les éléments théoriques, pratiques, techniques du ski nordique dans les classes débutant, 1 et 2 ; acquisitions techniques du ski nordique de fond dans les classes 2 et 3

Conditions d'inscription : être âgé de 18 ans le 1er jour de la formation, être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS et produire l'attestation de recensement ou du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (IDC)

EPREUVE CAPACITÉ TECHNIQUE

Une épreuve de performance consistant en un parcours chronométré de 7,5 kilomètres pour les hommes et pour les femmes effectué en technique classique. Le niveau de performance correspond à 22% de tolérance par rapport à l'ouvreur : Une épreuve de démonstration technique qui s'effectue en technique de patinage

Conditions d'inscription : avoir validé l'UF1

UF2

Objectifs : éléments théoriques et pratiques portant sur les classes 2 et 3. Acquisitions techniques de classe expert

Conditions d'inscription : avoir effectué 25 jours de stage en situation Avoir un livret de formation en cours de validité, avoir validé le test de capacité technique depuis moins de cinq ans

UF3

Objectifs : lecture de cartes, orientation en milieu montagnard ; Connaissances de base sur le milieu montagnard et la sécurité

UF4

Objectifs : acquisition de connaissances dans les domaines de l'environnement professionnel socio-économique, juridique et touristique

2ème cycle

UF5

Objectifs : maîtrise technique et pédagogique de l'ensemble des classes ; adaptation aux personnes en situation de handicap

Conditions d'inscription : Avoir validé le premier cycle et la FGCMEEESM Avoir réalisé 25 jours de stage d'application ; présenter un dossier portant sur le développement des activités et des territoires à partir de l'expérience acquise lors du stage d'application.

UF6

Objectifs : connaissance du cadre général de la FFS ; connaissances portant sur l'entraînement ;

UF7

Objectifs : adaptation de l'enseignement technique et pédagogique à la pratique de la randonnée, du raid nordique et développement de la capacité à gérer en autonomie un groupe sur pistes et hors des pistes

Conditions d'inscription : Présenter un rapport d'expérience de 6 sorties en ski de randonnée en moyenne montagne

1^{ER} CYCLE

2^{ÈME} CYCLE